

Le chèque de l'Etat est dans le courrier

Plan de relance budgétaire américaine, 4ème phase

L'événement : Mercredi 10 mars, la Chambre des représentants américaine a adopté le projet de loi de relance budgétaire supplémentaire de 1900 milliards USD de l'administration Biden.

Ce dernier plan comprend une nouvelle série de paiements directs soumis à des conditions de moyens pouvant atteindre 1400 USD pour la plupart des adultes américains, un supplément hebdomadaire pouvant atteindre 300 USD d'allocations de chômage fédérales, une autre tranche de 350 Milliards USD d'aide aux gouvernements régionaux et locaux ainsi qu'une expansion des crédits d'impôts pour les enfants.

Historique : Ce dernier plan de dépenses fait suite aux premiers programmes de dépenses du gouvernement américain adoptés en mars et avril 2020, lorsque le gouvernement américain a adopté trois principaux plans de secours (dont le CARES Act) et un plan supplémentaire totalisant près de 2800 milliards USD.

La loi CARES prévoyait un versement ponctuel direct en espèces de 1200 \$ par personne, plus 500 \$ par enfant, une extension des allocations de chômage aux personnes licenciées, aux travailleurs en temps partiel et aux indépendants jusqu'au 31 décembre 2020 et 600 USD supplémentaires d'allocation de chômage par semaine jusqu'au 31 juillet 2020.

En décembre 2020, le Congrès américain a adopté un projet de loi de relance et de secours de 900 milliard d'USD joint au principal projet de loi de budget, dont un chèque direct de 600 USD par personne pour les adultes gagnant jusqu'à 75'000 USD par an.

Effets sur la croissance : Avant même l'adoption de ce dernier projet de loi de relance budgétaire américain, BNP

Paribas Wealth Management tablait sur un taux de croissance robuste de 4,2 % du PIB américain pour 2021, tandis que les prévisions du consensus évoluaient progressivement jusqu'à 5 %, selon Bloomberg. Nos prévisions économiques mondiales sont en cours de révision, principalement aux États-Unis, mais aussi pour les principaux partenaires commerciaux susceptibles d'être revus à la hausse.

Notons qu'avec l'adoption de ce projet de loi, l'OCDE prévoit désormais une croissance du PIB américain de 6,5 % cette année (une énorme révision à la hausse par rapport à leur prévision de 3,2 % en décembre 2020), ce qui porte la croissance du PIB mondial à 5,6 %.

Selon l'OCDE :

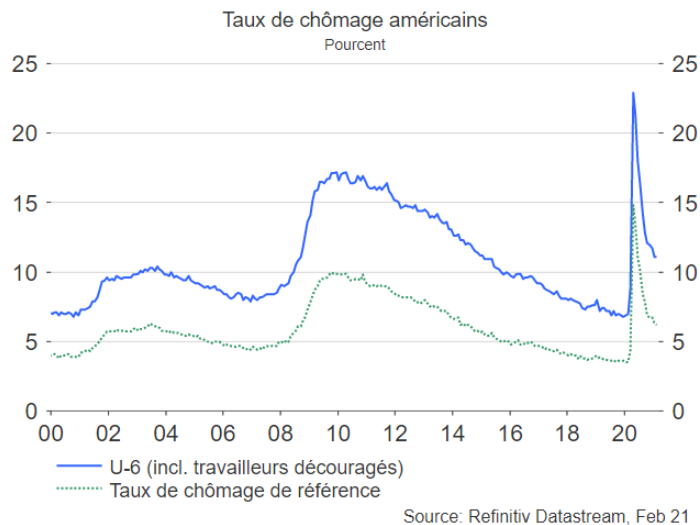
« Les importantes mesures de relance budgétaire aux États-Unis, ainsi qu'une vaccination plus rapide, pourraient dopper la croissance du PIB américain de plus de 3 points de pourcentage cette année, avec des retombées positives sur la demande chez les principaux partenaires commerciaux. »

L'effet de l'inflation ? Cela pourrait avoir à terme un effet à la hausse sur les taux d'inflation américains. Il faut garder à l'esprit que le point de départ reste relativement bas. La mesure globale privilégiée par la Réserve fédérale de l'inflation américaine, le déflateur des dépenses de consommation privées, est à seulement 1,5 %. Cela reste très en deçà de l'objectif de 2 % d'inflation en moyenne à moyen terme de la Fed. Un niveau que l'on n'a plus vu aux États-Unis depuis fin 2018.

En outre, il est peu probable que l'inflation des salaires pose problème à court terme, compte tenu du manque de pénurie de main d'œuvre dans l'économie américaine. Ceci est mis en évidence par le taux de chômage plus large U-6 (inclus les travailleurs découragés). Il est de 11,1 %, le plus haut niveau depuis le début de l'année 2015 et encore

presque deux fois plus élevé qu'avant la crise (voir graphique 1). Un indicateur à suivre est l'enquête de la NFIB (National Federation of Independent Business) et notamment pour les « emplois difficiles à pourvoir », ainsi que des statistiques sur le nombre de personnes travaillant à temps partiel mais voulant travailler à temps plein. Les nouvelles demandes d'allocations chômage sont également essentielles car elles sont disponibles chaque semaine.

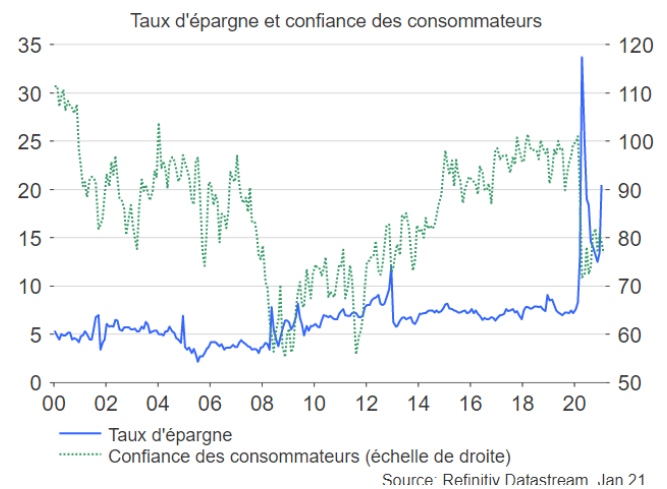
Graphique 1 :



L'inflation fait également partie du mandat de la Réserve fédérale et influence grandement les taux à long terme. Nous regarderons les anticipations d'inflation des consommateurs (enquête de l'Université du Michigan) car une forte hausse impacte les négociations salariales et peut avoir une composante auto-réalisatrice. Les dernières données montrent toujours une hausse relativement modérée.

Conclusions du marché : Outre la forte baisse des taux d'infection et d'hospitalisation du Covid-19 aux États-Unis, ces dépenses publiques supplémentaires, conjuguées à une réouverture rapide de l'économie américaine, de la consommation et des services, devraient doper les services aux consommateurs et notamment la distribution, le tourisme et les loisirs. L'élément déclencheur clé sera l'évolution de la confiance des consommateurs. Elle est toujours à la traîne et un fort rebond serait le signe que les taux d'épargne pourraient finalement baisser, accélérant les effets multiplicateurs (voir graphique 2).

Graphique 2 :



A ce stade, nous maintenons notre prévision de rendement inchangée à 1,40 %. Nous supposons que la Réserve fédérale réduira fortement les anticipations du marché quant à la date de la prochaine hausse des taux. Pour plus de détails, voir le Flash [ici](#).

Toutefois, le paiement direct supplémentaire de 1400 USD aux ménages à revenus faibles et moyens pourrait également alimenter les flux d'investisseurs particuliers vers les actions américaines « prisées », notamment Big Tech (les FAANG), « Special Purpose Acquisition Vehicles » et les valeurs affichant des scores de sentiment social élevés (provenant de sites Internet tels que Twitter, Reddit, TikTok et Facebook), comme l'indique l'indice buzz NextGen AI US Sentiment Leaders.

Ce nouveau plan de relance budgétaire devrait être un catalyseur global positif pour les secteurs cycliques de la consommation et liés à l'investissement aux États-Unis, mais aussi pour les entreprises internationales liées à la consommation américaine, comme les fabricants asiatiques de biens de consommation, les entreprises de semi-conducteurs et les sociétés européennes de fournitures pour le bâtiment.

Edmund Shing, PhD

Global CIO
BNP Paribas Wealth Management



L'ÉQUIPE DÉDIÉE À LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

∨

FRANCE

Edmund Shing

Global Chief Investment Officer

ASIE

Prashant BHAYANI

Directeur des investissements

TAM de grâce

Conseiller en investissement principal

∨

BELGIQUE

Philippe Gijssels

Conseiller en investissement principal

Alain GERARD

Conseiller en investissement senior, Actions

Xavier TIMMERMANS

Stratégie d'investissement senior, PRB

∨

LUXEMBOURG

Guy ERTZ

Conseiller en investissement principal

Edouard DESBONNETS

Investment Advisor Fixed Income



CONTACTEZ-NOUS



[Wealthmanagement.bnpparibas](https://www.wealthmanagement.bnpparibas)

AVERTISSEMENT

Le présent document marketing est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2,499,597,122 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris - France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En tant que document marketing, il n'a pas été produit conformément aux contraintes réglementaires visant à assurer l'indépendance de la recherche en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction de transaction préalable à sa diffusion. Il n'a pas été soumis à l'AMF ou à une autre autorité de marché.

Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par BNP Paribas SA, BNP Paribas Wealth Management SA et les sociétés de leur groupe (« BNP Paribas ») et les personnes à qui ce document est délivré. Il ne peut pas être communiqué, publié, reproduit ou révélé par leurs destinataires à d'autres personnes ou faire l'objet de référence dans un autre document sans le consentement préalable de BNP Paribas.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation dans un Etat ou une juridiction dans lequel une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou auprès de personnes envers lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente, est illégale. Il n'est pas, et ne doit en aucune circonstance être considéré comme un prospectus.

Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, BNP Paribas n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission. BNP Paribas n'atteste pas et ne garantit aucun succès prévu ou attendu, profit, retour, performance, effet, conséquence ou bénéfice (que ce soit d'un point de vue juridique, réglementaire, fiscal, financier, comptable ou autre) quelque soit le produit ou l'investissement. Les investisseurs ne

L'information contenue dans ce document a été rédigée sans prendre en considération votre situation personnelle et notamment votre situation financière, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement.

Avant d'investir dans un produit, l'investisseur doit comprendre entièrement les risques, notamment tout risque de marché lié à l'émetteur, les mérites financiers et l'adéquation de ces produits et consulter ses propres conseillers juridiques, fiscaux, financiers et comptables avant de prendre une décision d'investissement. Tout investisseur doit entièrement comprendre les caractéristiques de la transaction et, en absence de disposition contraire, être financièrement capable de supporter la perte de son investissement et vouloir accepter un tel risque. L'investisseur doit se rappeler que la valeur d'un investissement ainsi que les revenus qui en découlent peuvent varier à la baisse comme à la hausse et que les performances passées ne sauraient préfigurer les performances futures. Tout investissement dans un produit décrit est soumis à la lecture préalable et à la compréhension de la documentation constitutive du produit, en particulier celle qui décrit en détail les droits et devoirs des investisseurs ainsi que les risques inhérents à un investissement dans ce produit. En absence de disposition écrite contraire, BNP Paribas n'agit pas comme conseiller financier de l'investisseur pour ses transactions. Les informations, opinions ou estimations figurant dans ce document reflètent le jugement de leur auteur au jour de sa rédaction ; elles ne doivent ni être considérées comme faisant autorité ni être substituées par quiconque à l'exercice de son propre jugement, et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ni BNP Paribas ni toute entité du Groupe BNP Paribas ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations, opinions ou estimations contenues dans le présent document.

En tant que distributeur des produits décrits dans le présent document, BNP Paribas peut percevoir des frais de distribution sur lesquels vous pouvez obtenir plus d'informations sur simple demande spécifique. BNP Paribas, ses employés ou administrateurs



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

The bank
for a changing
world

doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques théoriques se rapportant aux performances historiques théoriques. Ce document peut faire référence à des performances historiques ; les performances passées ne présagent pas des performances futures.

peuvent détenir des positions dans ces produits ou traiter avec leurs émetteurs.

En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.

© BNP Paribas 2021. Tous droits réservés.

Photos de Getty Images.